



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 - 24

Séance du lundi 07 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 07 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	14
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	04
		Absents :	01

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MAIORE Marie-Laure, PANTALACCI BANCE Antoinette, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MANENTI Grégory (Pouvoir à Antony BALDOVINI), MERMET Jacques (Pouvoir à Jean-Emmanuel LUCIANI)

Membres absents : BONY Sarah

Date de la convocation : 28 mars 2025

Date d'exécution : 11 avril 2025

Date d'affichage : 18 avril 2025

OBJET : RÉGIME DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES – FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Le président rappelle le dispositif de la fongibilité des crédits qui consiste en la possibilité pour l'exécutif, si l'assemblée l'y a autorisé à l'occasion du vote du budget, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Il propose au conseil de renouveler le dispositif adopté antérieurement et d'autoriser le maire à procéder, durant l'exercice budgétaire 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

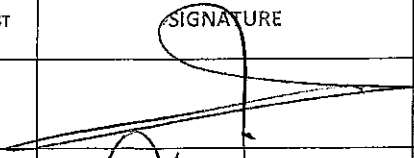

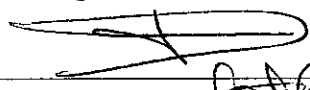
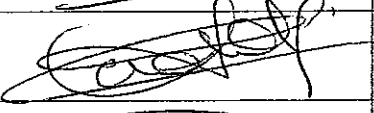


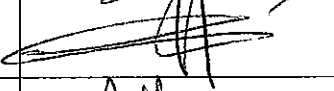

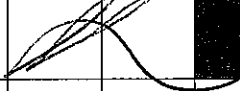
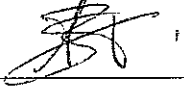
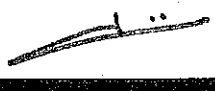

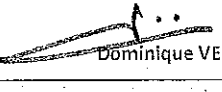


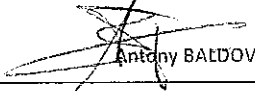

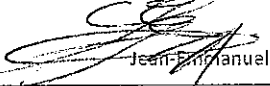
Eu égard aux montants de dépenses réelles prévues au budget 2025, les montants maximums des virements susceptibles d'être effectués par le maire dans le cadre du dispositif décrit ci-dessus s'établiraient comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2025	Dépenses réelles prévues	Montant des virements autorisés (7,5 % des dépenses réelles)
Section d'investissement	3 903 239, 03 €	292 742, 92 €
Section de fonctionnement	3 223 928, 31 €	241 794, 62 €

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition du président et autorise le maire à procéder, durant l'exercice budgétaire 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Délibération n° 2025 – 24 : RÉGIME DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES – FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1ère adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2ème adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3ème adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4ème adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5ème adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
PIRAS MARIA-ANTONIA Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				Jeanne RAMAZOTTI
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à					
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à J.F. BONIFACI	X				 Jean-François BONIFACI
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à D. VENTURINI	X				 Dominique VENTURINI
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à A. BALDOVINI	X				 Antony BALDOVINI
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à J.E. LUCIANI	X				 Jean-Emmanuel LUCIANI

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI